



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

**AUTORISATION UNIQUE
MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE**

La préfète de la Somme donne acte à la SAS ENGIE GREEN BERNES EXTENSION, dont le siège social est sis 215 rue Samuel Morse - Le Triade II - 34967 MONTPELLIER, de sa déclaration du 10 novembre 2021, reçue le 16 novembre 2021, concernant une demande de modification du parc éolien "BERNES EXTENSION" comprenant sept éoliennes et deux postes de livraison, situé sur le territoire de la commune de BERNES.

La modification consiste en la suppression d'une éolienne (E5) et d'un poste de livraison (PDL 1).

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre des articles L. 181-14 et R. 181-46 du code de l'environnement.

Le présent donner acte pourra être opposé à la société ENGIE GREEN BERNES EXTENSION lors des contrôles qui seront réalisés par l'inspection des installations classées.

Amiens, le **21 JAN. 2022**

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale



Myriam GARCIA